

Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS/DSN fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par catégorie sociale (€)

	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Toutes catégories
	33 910	26 160	22 883	18 519	27 212
	32 122	26 160	24 203	18 812	26 825
	34 771	ND	21 154	ND	27 936
	36 897	24 573	21 986	15 183	23 322
	40 529	24 774	22 009	ND	25 349
	39 246	25 155	22 610	18 207	24 709
	ND	ND	22 453	14 843	17 244
	ND	ND	20 375	ND	20 485
	37 773	23 347	20 814	18 252	22 636
	85 899	ND	21 192	ND	21 382
	42 349	24 053	20 594	18 280	22 407
	39 836	28 590	21 420	18 696	23 407
	37 317	22 276	18 736	17 647	23 323
	38 357	19 251	18 798	19 148	20 505
Bourgogne-Franche-Comté	37 157	23 507	20 997	17 787	22 940
Ompl	38 137	24 228	21 530	18 343	24 030

Source : extractions Insee, DADS 2019.

ND : non déterminé pour cause de secret statistique.



La DADS « salariés » donne la rémunération nette de toutes cotisations sociales obligatoires, de CSG (contribution sociale généralisée) et de CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Elle inclut également les indemnités nettes (primes, indemnités, ancienneté...). La rémunération est exprimée annuellement.

Seuls les salariés présents à temps complet sur toute l'année ont été pris en compte dans le calcul de la rémunération médiane, à l'exclusion des apprentis.

PLUS DE 22 940 € POUR LA MOITIÉ DES SALARIÉS

- Avec un écart de – 1 090 €, la rémunération nette annuelle médiane du champ de l'OMPL au niveau régional est inférieure à celle du niveau national (– 4,5 %).

- Les différences constatées entre les rémunérations médianes d'ensemble des branches sont à rapprocher des catégories socioprofessionnelles qu'elles emploient. Néanmoins :

- les cadres constituent la catégorie dont les rémunérations sont les plus hétérogènes. L'écart relatif entre la médiane la plus faible (32 122 € dans les entreprises d'architecture) et la plus élevée (85 899 € dans les cabinets dentaires) est le plus important. Il s'élève à 62,6 % ;
- en retour, les rémunérations médianes des ouvriers sont plus homogènes. L'écart relatif entre la médiane la plus basse (14 843 € dans les offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires) et la plus haute (19 148 € dans les cliniques vétérinaires) est le plus réduit. Il atteint 22,5 %.